

# SAINT GAL SUR SIOULE

## BULLETIN MUNICIPAL 2022

Numéro 30



Vue aérienne du Bourg de Saint Gal sur Sioule

Image récupérée sur <https://benjaminlavieu.wixsite.com/photo>

# Le mot du maire

Chers administré (e) s, chers ami (e) s

2022 est bien entamé, après deux ans de Covid, et l'arrivée et le départ de nos différentes secrétaires, il nous a été difficile d'éditer en début d'année le bulletin municipal de la commune.

Les changements à répétition de perceptions, de Combronde à Manzat, et de Manzat à Riom, à beaucoup perturbé le travail administratif de notre secrétaire.

Bienvenu à Isabelle BERNARD, notre nouvelle secrétaire qui occupe ce poste depuis le 1<sup>er</sup> avril 2022, et cela n'est pas un poisson d'avril, voisine de la Mairie.

Elle travaillait avant à la Mairie d'Enghien-les-Bains, dans le val d'oise.

Bienvenu également aux nouveaux habitants, nous sommes aujourd'hui environ 175 habitants, dont une trentaine d'enfants, la moyenne d'âge diminue, les retraités sont en minorité.

Les actifs dont les principaux métiers sont employés, soignants, le tourisme, l'agriculture et la restauration.

Le travail n'est malheureusement pas toujours à proximité, et de nouveaux emplois vont se créer dans les environs. A cet effet une enquête sur les déplacements effectués quotidiennement par les résidents, est programmée par le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Clermontoise. Cette enquête sera confiée à la société Alyce, elle débutera au 4 octobre 2022 sur une durée estimée de quatre mois.

Notre Bar Restaurant est malheureusement fermé cet été, il devrait réouvrir au début de l'automne, par un jeune couple, de métier.

Les travaux d'aménagements et d'extension continuent.

Les chemins et les places sont gérés par la communauté de commune, après avis du Conseil Municipal et selon les financements.

Nous ne pouvons plus actuellement désherber le cimetière et les bordures de trottoirs avec les produits chimiques, soyez bienveillant avec l'employé municipal, il n'a pas d'autre moyen que la main, et il faut du temps ! **L'entretien des sépultures est à la charge des familles.**

Le cimetière c'est quatre semaines de travail par an.

Merci aux Présidents des Associations, Comité des Fêtes, Club de l'Amitié, la Chasse, pour la reprise des activités. Les associations recherchent des bénévoles pour leurs activités, et un président à l'Association des Trésors cachés.

La Commune recherche aussi des bénévoles, pour aider à construire / à aménager, et j'en profite pour dire Merci aux personnes qui ont déjà participé à ces activités.

Saint Gal a une histoire, faisons-la vivre et faire vivre nos associations et ainsi faire vivre une certaine amitié autour de nous.

Bel été pour vous et vos proches

Charles SCHIETTEKATTE

**MAIRIE DE ST GAL SUR SIOULE**

**TEL 04 73 97 45 80**

**E mail: [mairie-de-st-gal-sur-sioule@wanadoo.fr](mailto:mairie-de-st-gal-sur-sioule@wanadoo.fr)**

**Site Web 63: [www.saint-gal-sur-sioule.fr](http://www.saint-gal-sur-sioule.fr)**

**Jours et heures secrétariat ouvert au public**

**Mardi, Mercredi et Jeudi de 9 h à 12 h -14 h à 17 h**

**Secrétaire de Mairie : Isabelle BERNARD**



Charles **SCHIETTEKATTE** : Maire

04 73 97 45 17 ou 06 67 15 15 54

Permanence du Maire : mercredi et jeudi et sur RV

Daniel **DE BUE** : 1<sup>er</sup> Adjoint

04 73 97 95 63 ou 07 87 24 80 33

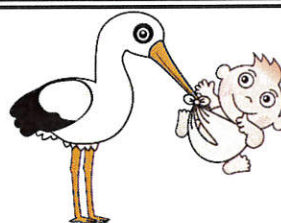
Jean Claude **PIEUCHOT** : 2<sup>ème</sup> Adjoint

06 15 22 44 28

Conseillers municipaux : Jean-Louis BENAY (Chaux) ; Michel BOILOT (Chaux),  
Sylvie DURANTEL (le Bourg), Patricia GAUVIN (Le Vivier),  
Florence LATALLERIE (Fréchignaux) Marie-Noëlle NONY (Chanvier),  
Daniel REYNAUD(Humes)

Le Conseil Municipal, le Personnel Communal vous rappellent qu'ils sont à votre service et à votre écoute.

# 2021



## Naissances

Kiera GUILLOT  
Cloé BENAY

3 janvier  
22 Décembre



## Mariages

Cédric GRANSEIGNE et Pauline VIALLETEL  
Jean-François DESMOLLES et Nadège THOMAS

15 mai  
24 juillet

## Nouveaux arrivants

Jean Jacques GROSPERRIN et Isabelle BERNARD, 2 chemin du Moulin  
Pascal COUAILLE et Marilyn BOULET, 13 route des Villages, Le Bourg  
Stéphane et Claudie GUILLOT, 4 rue de Lavaud, Les Machelons  
Jean SEINGIER et Cécile AMIGAS, 4 rue de la Pierre Blanche, Chanvier  
Hervé BEGUIER, 1 rue de la Croix, Fréchignaux

## Décès

Yvonne CHAPUZET  
Maurice DUPAIN  
décembre 2020 à Vichy

24 août 2021 à Riom  
30



# Les comptes rendus sommaires 2021 du Conseil Municipal



## **Réunion du Conseil Municipal 4 Mars 2021**

**PRÉSENTS** : MM SCHIETTEKATTE Charles, DE BUE Daniel, PIEUCHOT Jean-Claude Adjoints, DURANTEL Sylvie, LATALLERIE Florence, REYNAUD Daniel, NONY Marie Noëlle

**EXCUSÉS** : CROCHET Aude, BOILOT Michel, GAUVIN Patricia  
CROCHET Aude : Prouration à SCHIETTEKATTE Charles

**ABSENTS** : BENAY Jean-Louis  
A été nommé secrétaire : M Daniel DE BUE

### **LOYER BAR COMMUNAL**

**Vu** la baisse du chiffre d'affaires liée à cette fermeture obligatoire. (Vente à emporter uniquement). Voté par le gouvernement.

**Monsieur le Maire expose** que cette situation est intolérable financièrement pour le gérant Monsieur GAILLARD et propose l'annulation des loyers dû initialement par le gérant du Bar-restaurant communal, depuis Février 2021 jusqu'à la reprise effective du commerce.

De même dans ce cadre, il demande l'annulation du titre émis pour le loyer de Novembre 2020 et non réglé à ce jour.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, décident à l'unanimité :

**-D'Autoriser** Monsieur le Maire à ne pas émettre de titre de loyer à partir du mois de Février 2021 et ce jusqu'à la réouverture du commerce et d'annuler le titre du loyer du mois de Novembre 2020.

### **RÉÉQUIPEMENT INFORMATIQUE**

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée délibérante que le SMAD des Combrailles propose périodiquement, aux adhérents de son service informatique, un renouvellement global de leurs matériels informatiques.

Il explique qu'un rééquipement est prévu pour 2021 et que dans le cadre des procédures de marchés publics, ce rééquipement pourrait se faire de façon coordonnée et mutualisée, via la création d'un groupement de commandes, dont les modalités sont définies dans la convention ci-jointe.

Il propose donc à l'assemblée délibérante d'adhérer à ce groupement de commandes afin de permettre au SMADC d'inclure la collectivité dans le cadre de ce marché, pour la consultation de prestataires, via une procédure adaptée.

Il précise, que conformément au code de la commande publique, dans le cadre d'un groupement de commandes, la collectivité doit définir ses besoins et les transmettre au coordonnateur du groupement, préalablement à la mise en concurrence de prestataires et d'autre part, que la collectivité passera ensuite commande auprès du prestataire retenu par le groupement.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante,

**APPROUVE** l'intérêt de cette démarche mutualisée et coordonnée ;

**DÉCIDE** d'adhérer au groupement de commandes proposé par le SMAD des Combrailles ;

**DÉCLARE** que la commune de Saint Gal sur Sioule a défini ses besoins comme suit (en fonction du formulaire de définition des besoins transmis par le SMAD des Combrailles) :

- 1 « configuration type » à 1 750.00€ TTC
- 1 « onduleur » à 100.00€ TTC
- 1 « Switch Ethernet » à 40.00€ TTC
- 1 « écran 24 pouces » à 150.00€ TTC

**APPROUVE** les modalités définies dans la convention constitutive du groupement de commandes ci-jointes.

## **ACHAT DÉFIBRILLATEUR**

Monsieur le Maire expose que suite à l'augmentation du nombre d'habitants dans les hameaux de Chaux, Chanvier et Humes, il serait raisonnable d'acquérir un second défibrillateur dans notre commune et ainsi réduire le délai de mobilisation de cet appareil en cas d'accident cardiaque, sachant que le premier est actuellement apposé sur la façade de la Mairie située au Bourg.

Où cet exposé, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte l'acquisition d'un défibrillateur pour les villages du haut de la commune, il sera installé à Chaux.

## **ADRESSAGE DES HAMEAUX**

Monsieur le Maire expose que depuis 2 ans lors des réunions des villages, les noms des rues, chemins et impasses a été évoqué avec les administrés et qu'en vue de l'arrivée de la fibre, il y a lieu de confirmer les noms retenus et d'apposer les plaques et numéros.

Un devis a été demandé, ainsi qu'une demande de subvention (DETR – Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux).

Le Conseil Municipal a entériné les noms des rues, un examen plus approfondi pour les numéros attribués sera engagé.

## FONCIER LEVET

Monsieur le Maire expose que les Domaines ont mis en vente les parcelles de terrains provenant de la Succession vacante de Madame LEVET Marceline.

Ces terrains n'ayant pas trouvés preneurs lors de la première vente en 2020.

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la recherche des biens sans maîtres effectuée par la SAFER, et dans le but de revoir notre cadastre, il serait judicieux d'intervenir et d'acheter ces parcelles qui seront un jour ou l'autre dans les biens sans maîtres.

Monsieur le Maire propose cet achat au prix de 350.00€.

Il s'agit des parcelles B 278 et 279 situées à La Combanelle en bois taillis pour une superficie de 56a 50ca et de la parcelle B 855 à La Virade en pâture de 31a 90ca.

Où cet exposé, le Conseil Municipal par **6 voix POUR, 1 CONTRE et 1 ABSTENTION**, accepte que Monsieur le Maire dépose auprès du service des domaines une offre d'achat de ces parcelles au prix de 350.00€ dans le cadre de la révision du cadastre et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à cette transaction.

## VENTE MAISON DHENRY

Les Domaines ont mis en vente le bien immobilier des époux DHENRY au Bourg, Monsieur le Maire souhaite que cette maison contigüe à notre maison communale soit achetée dans un but de location.

S'agissant du prix (vente au plus offrant), une expertise sera demandée auprès de l'EPF SMAF qui prendra en charge éventuellement cet achat pour le compte de la commune.

Le Conseil Municipal accepte que cette demande soit faite et prendra sa décision lors du prochain Conseil.

## QUESTIONS DIVERSES

**Pacte de Gouvernance de la COMCOM** : échange rapide sur le sujet, plusieurs conseillers n'avaient eu le temps de lire le document remis par Combrailles, Sioule et Morge.

Aucune décision n'a été prise, report au prochain conseil.

**Demande de CU** de Monsieur Eric BRÉCHARD pour un terrain aux Fréchigniaux, après un tour de table, le Conseil Municipal est hostile à un élargissement pour des constructions au hameau des Fréchigniaux.

**Remerciements** à Daniel REYNAUD pour le nettoyage du Lavoir aux Fréchigniaux.

Plus de questions

Fin du Conseil à 20 Heures 45

## **Réunion du Conseil Municipal 6 Avril 2021**

**PRÉSENTS** : Charles SCHIETTEKATTE, Maire, DE BUE Daniel, PIEUCHOT Jean-Claude Adjoint, NONY Marie Noëlle, DURANTEL Sylvie, BOILOT Michel, LATALLERIE Florence, REYNAUD Daniel,

**ABSENTS** : GAUVIN Patricia CROCHET Aude BENAY Jean-Louis,

**PROCURATION** : GAUVIN Patricia à BOILOT Michel

### **VOTE DU BUDGET COMMUNAL 2021**

Monsieur Daniel DE BUE présente le budget communal 2021 :

<b>FONCTIONNEMENT :</b>	<b>INVESTISSEMENT :</b>
- Dépenses : 218824.57 €	- Dépenses : 110578.21 €
- Recettes : 218824.57 €	- Recettes : 110578.21 €

Où l'exposé de Monsieur Daniel DE BUE, Adjoint délégué, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'approuver, à l'unanimité, le budget primitif 2021 de la commune.

### **VOTE DU BUDGET BAR COMMUNAL 2021**

Monsieur Daniel DE BUE présente le budget du bar communal 2020 par chapitre :

<b>FONCTIONNEMENT :</b>	<b>INVESTISSEMENT :</b>
- Dépenses : 9191.32 €	- Dépenses : 34784.94 €
- Recettes : 9191.32 €	- Recettes : 34784.94 €

Le chiffrage des travaux n'étant pas définitif, une somme forfaitaire a été proposée au Budget Investissement, pour des travaux urgents : la terrasse.

Où l'exposé de Monsieur Daniel DE BUE, Adjoint délégué, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'approuver, à l'unanimité, le budget primitif 2021 du Bar communal.

### **VOTE DES TAXES COMMUNALES 2021**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales qu'il a reçu du Ministère de l'Economie et des Finances pour l'année 2021.

Il propose au Conseil Municipal de les maintenir au même niveau avec toutefois un changement dans la Taxe Foncière Bâti suite à la disparition de la Taxe Habitation:

Taxe foncière (bâti) : 38.33% (part communale + part départementale)

Taxe foncière (non bâti) : 60,90%

Où l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte pour l'année 2021 les taux des taxes énumérées ci-dessus et de les voter en l'état.



## **AUGMENTATION HEURES DE TRAVAIL DE LA SECRÉTAIRE DE MAIRIE**

Monsieur le Maire expose que Madame FRANCHET en dépit de sa bonne volonté à s'intégrer dans ce travail de secrétaire fait de nombreuses heures supplémentaires et qu'il y a donc lieu de revoir ses horaires, au lieu de deux jours de présence, il en propose trois.

Où cet exposé, le Conseil Municipal accepte ce changement de travail de notre secrétaire Sabrina FRANCHET à 3 jours de 7 heures soit 21 heures au lieu de 17 heures 50 actuellement et demande l'inscription au budget de cette dépense supplémentaire.

## **MAISON DHENRY**

Visite de cette maison avant la réunion du Conseil.

Monsieur le Maire expose qu'il souhaite acquérir ce biens immobilier, l'EPF SMAF contacté pour cette transaction propose l'achat au prix maximum de 40.000 €.

Vu les travaux à effectuer et après un tour de table, le Conseil Municipal refuse avec 7 voix Contre et 3 Pour l'achat de cette maison.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **GEMAPI :**

Approbation du changement de titulaire à la commission Gemapi : Daniel REYNAUD

### **Collège de Saint Eloy les Mines :**

Demande de subvention pour un voyage scolaire, après exposés de différents conseillers, ne sachant pas le nombre d'élèves concernés, le Conseil souhaite avoir plus d'informations avant de prendre une décision, il faut voir également auprès de la Communauté de Communes qui finance ce genre d'activité.

### **Elections de Juin :**

Question reportée au prochain Conseil.

Plus de questions

Fin du Conseil à 21 Heures

## **Réunion du Conseil Municipal 27 Mai 2021**

**PRÉSENTS** : MM SCHIETTEKATTE Charles, DE BUE Daniel, PIEUCHOT Jean-Claude Adjoints, DURANTEL Sylvie, LATALLERIE Florence, REYNAUD Daniel, NONY Marie Noëlle, BOILOT Michel, GAUVIN Patricia.

**ABSENTS** : BENAY Jean-Louis, CROCHET Aude.

A été nommé secrétaire : M Daniel DE BUE

### **DÉMISSION D'UNE CONSEILLÈRE**

Monsieur le Maire informe le Conseil de la démission de Madame Aude CROCHET à compter de ce jour 27 Mai 2021 pour raisons personnelles.

Qu'il regrette cette décision et en prend acte.

Le Conseil Municipal est ainsi porté à 10 membres.

### **CONVENTION FOURRIÈRE**

Monsieur le Maire expose que la SPA du Puy de Dôme a fait parvenir une convention pour la garde des animaux capturés dans le cadre de la fourrière. Il s'agit des animaux errants sur le territoire de la commune. Cette convention est d'une durée de 3 ans.

Le coût de cette prestation est de 0.609 € par habitant.

Cette convention fait suite à un dépôt d'un animal à Gerzat.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante rejette cette convention par 4 voix Contre, 3 voix Pour et 2 Abstentions.

### **RECRUTEMENT D'EMPLOIS SAISONNIERS**

Monsieur le Maire expose que suite à l'arrêt de travail de David pendant 4 mois, les travaux de rénovation de la terrasse du Bar Restaurant et le mauvais temps du mois de Mai, notre employé se retrouve avec une abondance de travaux à effectuer dont principalement l'entretien des espaces verts.

Comme nous l'avons connu depuis plusieurs années, une embauche d'un CDD pour récupérer ce retard est nécessaire.

Des voix se font entendre concernant cette récurrence tardive d'emploi saisonnier et de présentation du jour au lendemain d'une candidature.

Monsieur le Maire présente la candidature de Monsieur Damien PIEUCHOT.

Le Conseil Municipal accepte la création d'un CDD saisonnier par 7 voix Pour et 1 Abstention.

Jean Claude PIEUCHOT s'étant retiré de la Salle au début des débats, n'a pas participé au Vote.

Monsieur le Maire souhaite également employer un vacataire pour l'embellissement de la commune, pour libérer les deux employés communaux à d'autres tâches. Il souhaite embaucher Jean Pierre PRACASTIN qualifié pour ce travail.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité la création d'un emploi de vacataire et fixe le travail demandé à 60 heures.

## TRAVAUX D'ADDUCTION D'EAU IMPASSE DU BIEF

Réalisation de terrassement :

Monsieur le Maire expose que des travaux d'adduction d'eau pour Monsieur COHENDY et Madame CONNORD résidant Impasse du Bief doivent se dérouler prochainement.

Que nous avons décidé depuis plusieurs mois la pose d'un reverdo pour l'entrée de Monsieur COHENDY, que ces travaux sont en attente, qu'il y a lieu de profiter de ce chantier pour terminer cet investissement.

Sioule et Morge, le prestataire de services nous propose un devis d'un montant de 800.00€ HT.

Où cet exposé, le Conseil Municipal afin de terminer ces travaux, accepte le devis de Sioule et Morge pour un montant de 800.00€ HT.

Ce règlement sera demandé à la Communauté de Communes dans le cadre de notre investissement Voirie.

## ORGANISATION DU BUREAU DE VOTE

Un planning est établi selon les souhaits de chacun des conseillers, étant donné la tenue de deux bureaux (Régionales et Départementales) et vu les conditions sanitaires dans lesquelles doit se dérouler le scrutin, nous devons rechercher des assesseurs et des scrutateurs vaccinés si possible.

## QUESTIONS DIVERSES

**Travaux bar restaurant** : la terrasse est terminée, les autres travaux sont en instance des accords de subventions. L'Architecte doit déposer le PC.

**Aménagement de la traversée de Chaux** : vitesse et sécurité, des projets en cours pour le ralentissement, passage piétons. Voir avec le programme des amendes de police.

Travaux d'installation du nouveau meuble réfrigéré dans la salle polyvalente avant les élections.

Demande d'une poubelle à l'arrêt de bus à chaux.

Sylvie DURANTEL repose à nouveau la nécessité d'un sens unique montant sur le chemin du Bourg à Chaux. (VC 210) Monsieur le Maire ne le souhaite pas.

Plus de questions  
Fin du Conseil à 21 Heures

## **Réunion du Conseil Municipal 8 Juillet 2021**

**PRÉSENTS** : Charles SCHIETTEKATTE, Maire, DE BUE Daniel, PIEUCHOT Jean-Claude Adjoints, NONY Marie Noëlle, DURANTEL Sylvie, BOILOT Michel, LATALLERIE Florence, REYNAUD Daniel, GAUVIN Patricia, BENAY Jean-Louis

### **PRÉSENTATION DE L'APPLICATION « COMMAVILLE »**

Suite à une communication de la Société Pédagogiche intervenante auprès des collectivités territoriales concernant la gestion des communes, Monsieur le Maire expose que notre site internet doit muter dans les prochaines semaines chez un autre fournisseur d'accès et que cette application simple, disponible sur nos téléphones serait bien plus pratique. C'est pourquoi il a demandé une intervention de la Société Pédagogiche pour une démonstration.

Après l'exposé de Monsieur PETIT, l'application a été convaincante, elle est proposée au prix de 180.00€ l'an.

Ouï cet exposé, le Conseil municipal accepte la mise à l'essai de cette application, mais souhaite sa mise en place dès la couverture complète du réseau qui devrait intervenir courant de cet été.

### **COMMUNAUTÉ DE COMMUNE : MODIFICATION DES STATUTS**

Monsieur le Maire expose que le conseil communautaire en date du 24 juin 2021 a approuvé la modification des statuts concernant l'opération « Vélorail » entrant dans le cadre de la compétence « développement touristique ».

S'agissant d'une modification des compétences, celle-ci est décidée par délibérations concordantes de l'organe délibérant et des conseils municipaux selon certaines conditions. C'est dans ce cadre que le Conseil municipal est consulté.

Après lecture de la délibération de la communauté de communes, le Conseil Municipal approuve la modification des statuts avec 9 voix Pour et 1 voix Contre.

### **TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT À CHAUX**

Il existe actuellement des problèmes d'odeur émanant d'un égout face au domicile de Monsieur et Madame PAPON à chaux.

Après une visite de Sioule et Morge et afin de résoudre ce problème, un devis de la Société AES nous est présenté pour un montant de 1 100.00€ TTC.

Cette prise en charge serait assumée par les riverains Claude PAPON, Mickaël MAGARD, Combraille et Sioule et la commune de Saint Gal sur Sioule à parts égales.

Ouï cet exposé, le Conseil Municipal a accepté ce devis de l'entreprise AES et le règlement de cet investissement.

## **DEVIS DÉFIBRILLATEUR**

Suite à un accord du Conseil en date du 04 mars 2021 pour la pose d'un défibrillateur à Chauv (Atribus), la Société CARDIOP avec qui nous avons un premier contrat d'entretien présente un devis d'un montant de 1 472.40€ TTC.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis de la Société CARDIOP comprenant une première visite d'entretien en 2022.

## **LOYER LA BOUGNATE**

Reprise du loyer à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021 suite réouverture complète du commerce.

## **CLIC RIOM**

Le Clic demande à chaque commune de nommer une personne référente pour suivre leurs activités.

Madame NONY Marie Noëlle sollicite ce poste.

## **RÉUNIONS DES VILLAGES**

Les réunions se dérouleront le Dimanche 25 et Samedi 31 Juillet 2021.

## **FEU D'ARTIFICE**

Rendez-vous est donné le 13 juillet.

Un groupe musical devrait se produire avec une participation financière de la commune à hauteur de 200.00€.

## **TERRAIN DE JEUX (PRÈS DU CIMETIÈRE) QUELQUES TRAVAUX SONT À PRÉVOIR**

Evocation des futurs projets de **voirie** : pose de bordures chez Jean-François DESMOLLES et Jean Louis BENAY.

Prise de décision en septembre.

Plus de questions  
Fin du Conseil à 21 Heures

## **Réunion du Conseil Municipal 2 Septembre 2021**

**PRÉSENTS** : Charles SCHIETTEKATTE, Maire, DE BUE Daniel, PIEUCHOT Jean-Claude Adjoints, NONY Marie Noëlle, DURANTEL Sylvie, BOILOT Michel, LATALLERIE Florence, REYNAUD Daniel, BENAY Jean-Louis

### **SUBVENTIONS MUNICIPALES**

Monsieur le Maire indique que les subventions de 2020 n'ont pas été attribuées au vu de la non activité des associations, mais que pour 2021, il souhaite que la commune verse à la Société de Chasse, la subvention accordée lors du vote du Budget 2021, cette subvention n'est pas sollicitée au point de vue festif, mais comme participation à la bonne gestion de la faune locale.

Daniel DE BUE indique que si cette subvention est accordée, il y aurait lieu de verser celle allouée à l'association des Pompiers de Menat.

Après un tour de table avec 5 voix Pour, les subventions aux deux associations concernées seront versées prochainement.

### **MODIFICATION DES STATUTS DU SIEG**

Monsieur le Maire expose que le comité syndical du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy de Dôme en date du 24 juin 2021 a approuvé la modification des statuts du SIEG et ses annexes, intégrant la fusion de certaines communes dans les Secteurs intercommunaux d'Energie, et demande l'approbation des conseils des communes adhérentes au Syndicat.

C'est dans ce cadre que le Conseil Municipal est consulté.

Après lecture de la délibération de la communauté de communes, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la modification des statuts.

### **DEVIS BROYEUR CARTON**

Monsieur le Maire souhaite que l'on change le broyeur acheté en début d'année par un modèle plus résistant.

L'entreprise Carton se propose de reprendre le premier broyeur au même prix et nous propose un autre de marque Nicolas pour un supplément de 3 000.00€.

Après un tour de table un peu houleux, il est décidé d'un commun accord de faire un essai de ce matériel, la décision d'achat sera prise ultérieurement.

## **CONTRAT ARCHITECTE BAR RESTAURANT**

Monsieur le Maire expose que les travaux du Bar Restaurant doivent reprendre leurs cours malgré la disparition de notre locataire Monsieur GAILLARD.

L'Atelier d'Architecture de Laure MILNEROWICZ nous avait transmis en Mars 2021, un contrat de maîtrise d'œuvre reprenant toutes les procédures à faire pour les travaux d'agrandissement et d'aménagement du bar restaurant. Seule la rénovation de la terrasse avait été exécuté hors programme architectural.

Ce contrat reprend également les formalités de règlement des honoraires à l'article 7 selon l'avancement des travaux, soit un total de 17 743.00€ HT.

Où cet exposé, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre aux conditions stipulées dans le document.

## **TRAVERSÉE DE CHAUX, DOSSIER AMENDES DE POLICE**

Monsieur le Maire expose que nous avons reçu le projet d'aménagement de la traversée de Chaux de la part des Services Départementaux étant donné qu'il s'agit d'une route départementale, le devis présenté est de 18 025.00€ HT et la subvention maximale est de 7 500.00€.

Ce devis nous semble élevé, mais le Conseil accepte de déposer une demande de subvention auprès du Département et souhaite que le devis soit revu à la baisse. (Travaux prévus en 2022).

## **DEVIS BORNAGES TERRAINS**

Monsieur le Maire expose que :

1) dans le hameau des Fréchignaux, il y lieu d'agrandir le chemin bordant la propriété de Madame FLEURY pour le passage des camions et que pour éviter un accident, nous nous devons d'acheter une partie du terrain appartenant à Monsieur et Madame KODICHE,

2) que sur le Chemin du Bateau, il y a lieu d'acheter une partie du terrain bordant la Sioule à Monsieur et Madame QUILLERET pour la création d'une aire de repos,

et 3) qu'il y a lieu de récupérer le terrain situé au Point propre, pour agrandissement.

Trois devis nous sont proposés par la Société Géoval respectivement de :

- 1) 620.00€,
- 2) 780.00€
- 3) 750.00€.

Nous interviendrons pour obtenir une remise commerciale.

## CONFIRMATION DES NOMS DES RUES ET IMPASSES DES HAMEAUX

Monsieur le Maire informe que suite aux dernières réunions des hameaux de juillet, certains noms de rues et impasse ont été revus.

Le Conseil prend bonne note du dernier changement, mais rappelle que cela avait été vu en 2020.

## ÉTAT DES FINANCES DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire souhaitait un état constatant les finances de notre commune.

Daniel DE BUE présente une situation Budgétaire en date du 23/07/2021 :

A savoir pour le **Budget Commune** :

Fonctionnement Dépenses : Budget : 217 512.17 € réalisé : 127 217.33 €  
Fonctionnement Recettes : Budget : 218 824.57 € réalisé : 139 730.69 €

Investissement Dépenses : Budget : 111 890.61 € réalisé : 90 058.41 €  
Investissement Recettes : Budget : 110 578.21 € réalisé : 100 546.80 €

**Budget Bar Restaurant :**

Fonctionnement Dépenses : Budget : 9 191.32 € réalisé : 5 083.23 €  
Fonctionnement Recettes : Budget : 9 191.32 € réalisé : 7 691.32 €

Investissement Dépenses : Budget : 37 315.74 € réalisé : 2 311.05 €  
Investissement Recettes : Budget : 37 315.74 € réalisé : 7 315.74 €

Quelques éléments concernant les emprunts en cours :

Actuellement 5 emprunts avec un CRD (Capital restant dû) de 81 153.60 €  
pour un RBT (Remboursement) annuel de 17 429.27 €  
soit 10 % de notre budget global.

Pour rappel en 2014, nous avons un CRD (Capital restant dû) de 122 301.70 €  
pour un RBT (Remboursement) annuel de 17 249.32 €.

Les finances de la commune sont saines et l'endettement à ce jour est raisonnable.

## QUESTIONS DIVERSES

Suite à l'arrivée des feuilles de la taxe foncière dans les boîtes aux lettres, nous demanderons au Président de la Com.Com de rédiger une explication sur la hausse de la cotisation.

Terrain du Cano yak : intervenir pour l'entretien du terrain.

Plus de questions

Fin du Conseil à 21 Heures



## **Réunion du Conseil Municipal 19 Octobre 2021**

**PRÉSENTS** : Charles SCHIETTEKATTE, Maire, DE BUE Daniel, PIEUCHOT Jean-Claude Adjoints, DURANTEL Sylvie, BOILOT Michel, LATALLERIE Florence, REYNAUD Daniel,

**EXCUSÉES** : NONY Marie Noëlle et GAUVIN Patricia

**ABSENT** : BENAY Jean-Louis

### **PROJETS VOIRIE 2022**

Monsieur le Maire expose les projets de voirie quantifiés par la Communauté de Communes.

Projet 1 : Chanvier : pose de caniveaux coût : 9 315.00€ HT

Projet 2 : Chaux : pose bordures et caniveaux, coût : 5 729.00€ HT

Soit un total de 15 044.00€ HT + frais des services généraux de 1 650.00€ HT

Le projet 3 : Humes, pose d'une canalisation en traversée de chaussée pour un coût de 2 550.00€ sera effectué sur l'année 2021 en section de fonctionnement.

Le Conseil après délibération accepte de présenter ces dossiers en section voirie investissement et sollicite l'aide de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) et du FIC (Fonds d'Intervention Communal).

### **OUVERTURE D'UN POSTE D'AGENT ADMINISTRATIF**

Suite au départ de notre secrétaire Sandrine Franchet au 30 novembre 2021, Monsieur le Maire accompagné de ses deux adjoints a reçu plusieurs candidatures intéressées par ce poste.

Le choix final s'est porté sur Madame DÉMARCHI qui prendra ses fonctions au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité la création d'un poste d'agent administratif 2<sup>ème</sup> classe au 6<sup>ème</sup> échelon.

### **DEVIS COMPLÉMENTAIRE « CARDIOP »**

Monsieur le Maire expose que nous venons d'acquérir le 08 Juillet un défibrillateur qui devait être installé dans l'abri bus de Chaux, la commande a été faite auprès du fournisseur CARDIOP pour un modèle intérieur, or il s'avère que ce modèle qui est logé dans une armoire simple ne correspond pas à la destination des lieux.

Après explications avec le représentant de la Société CARDIOP, comme le lieu n'étant pas fermé, il faut changer l'armoire recevant le défibrillateur, celui-ci devant être chauffé pendant les mois d'hiver.

La Société CARDIOP nous propose la reprise de l'armoire et nous présente un devis complémentaire de 346.00€ HT pour une armoire adaptée.

Où cet exposé, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte le devis de la Société CARDIOP au prix global de 415.20€ TTC

### **CONVENTION DE PORTAGE EPF SMAF**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite à l'achat du tracteur, il y a lieu de rechercher sur la commune de Saint Gal sur Sioule, soit un local pour l'abriter, soit un terrain pour y construire un local.

### **La parcelle ZB 62 comprenant un bâtiment agricole serait éventuellement à la vente.**

Conformément aux dispositions des articles L 324-1 et suivants du code de l'urbanisme, aux statuts de l'Etablissement, l'EPF SMAF Auvergne est compétent pour réaliser, pour son compte, pour le compte de ses membres ou de toute personne publique, toute acquisition foncière ou immobilière en vue de la constitution de réserves foncières en application des articles L 221-1 et L 221-2 du code de l'urbanisme ou de la réalisation d'actions et opérations d'aménagement au sens de l'article L 300-1 dudit code.

A cet effet, il est donc proposé au conseil municipal de solliciter pour ce projet un portage par l'EPF SMAF Auvergne qui sera ainsi chargé de procéder aux négociations, d'acquérir, de gérer transitoirement et de rétrocéder les biens correspondants à la commune de Saint Gal sur Sioule ou toute personne publique désigné par elle.

Aussi, le Conseil Municipal autorise l'EPF SMAF Auvergne à acquérir à l'amiable, la parcelle cadastrée ZD 62 comprenant un bâtiment, située Chemin du Bateau (Le Bourg).

Cette acquisition sera réalisée sur la base d'une évaluation de la valeur vénale de ces immeubles réalisés par le service du Domaine ou à défaut par l'Observatoire foncier de l'EPF SMAF Auvergne.

### **DÉCISION MODIFICATIVE DU BUDGET**

Budget Bar : le trésor demande le remboursement d'un trop perçu de subvention 2018 de 9 776.00€.

### **DEMANDE DE SUBVENTION FIC AU TITRE DE LA VOIRIE**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les travaux de voirie de l'impasse de la Forge ont nécessité des travaux supplémentaires au titre des eaux pluviales (pose de drains, de regards et de grilles) pour l'évacuation des eaux de pluie ou souterraine.

Le devis présenté par le service voirie de la communauté de communes s'élève à 3 714.00€ HT

Nous avons déposé fin 2020 auprès du Département une demande de subvention dans le cadre du FIC (Fonds d'Intervention Communal), celle-ci est toujours en attente de la réalisation de travaux.

Où cet exposé, le Conseil municipal à l'unanimité accepte le règlement à venir de l'Entreprise AES de Combronde d'un montant de 3 714.00€ HT, ainsi que la demande de subvention auprès du Département dans le cadre du FIC.

## QUESTIONS DIVERSES

**11 Novembre** : Monsieur le Maire propose un DJ pour l'animation du repas des anciens

**Noël** : nous devons solliciter Monsieur Philippe GEORGES qui réside aux Fréchiniaux pour l'animation. Le cadeau aux enfants est fixé à 30.00€ max.

**Vœux du Maire** : proposition de cadeau aux nouveaux habitants : le livre du département.

Monsieur BRAS, notre locataire, sollicite la commune pour la pose d'une antenne Nordnet. Cela n'a pas été retenu.

**Illuminations autres hameaux** : nous solliciterons le SIEG en 2022.

**Remise en état du chemin des rosiers** : attendons la fin de la coupe des arbres sur les parcelles pour entreprendre des travaux.

**Cimetière** : mise en place du bac de ramassage des fleurs fanées.

Jean Claude PIEUCHOT fait un compte rendu de la commission habitat.

Daniel REYNAUD fait un compte rendu du stage Haies qu'il a effectué avec notre employé David THORE.

Plus de questions  
Fin du Conseil à 21 Heures

## **Réunion du Conseil Municipal 30 Novembre 2021**

**PRÉSENTS** : Charles SCHIETTEKATTE, Daniel DE BUE, Jean-Claude PIEUCHOT, Daniel REYNAUD, Michel BOILOT, Patricia GAUVIN, Marie-Noëlle NONY, Sylvie DURANTEL, Florence LATALLERIE.

**ABSENT** : Jean-Louis BENAY

### **FORMATION CERTIPHYTO DAVID**

Monsieur le Maire expose que David a suivi cette formation dispensée par le FREDON.

Il s'agit de deux jours de stage à Lempdes pour un coût de 300.00 € et cette habilitation a une durée de 5 ans.

### **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Le Conseil Municipal vote les subventions suivantes :

- Chasse 300.00€
- Amicale des pompiers 110.00€
- Comité des fêtes 300.00€

### **FACTURE BROYEUR ACCOTEMENTS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur l'achat du broyeur dont le montant est de 1 800.00€.

Ce broyeur ne fait que les bords des chemins car il faudrait compter 5 000.00€ pour un broyeur qui coupe en plus le milieu des chemins.

### **EPAREUSE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'ancienne épareuse a été reprise au prix coûtant pour pouvoir s'équiper d'un matériel plus gros en rajoutant 1 800.00€.

Daniel DE BUE précise que cette dépense est prévue dans la modification budgétaire.

### **MODIFICATIONS DECISIONS DU BUDGET**

Daniel DE BUE présente le tableau modificatif des changements d'orientation budgétaires.

### **BUDGET BAR ET POINT SUCCESSION GAILLARD**

Jean-Claude PIEUCHOT expose la situation. La succession GAILLARD est effective auprès du notaire. Les crédits pour le remboursement de la caution (900.00€) seront prévus au budget.

Le Conseil Municipal vote l'annulation de la délibération du mois de juillet 2021 suite au décès du gérant, la signature du nouveau bail avec la nouvelle gérante est prévue rapidement avec une date effective au 1<sup>er</sup> août 2021.

Jean-Claude PIEUCHOT précise que Madame GAILLARD va faire son stage pour l'obtention de la licence IV en janvier 2022.

Désormais, la société COOK'IN va être domiciliée à Saint Gal.

### **POINT TRAVAUX BAR RESTAURANT : PRÉ ÉTUDE DU FINANCEMENT**

Des travaux sont à prévoir dans le restaurant ce qui augmentera sensiblement le loyer qui est à négocier avec Madame GAILLARD.

**Financement** : La banque des territoires et les banques commerciales seront contactées pour mettre en place le financement. La banque des territoires offre en ce moment des prêts à 1.02% sur 25 ans. Voir s'il est possible d'obtenir un différé d'amortissement pour alléger la charge financière des premières années

Jean-Claude PIEUCHOT informe le Conseil Municipal que les travaux de la terrasse ayant été payés sur la section fonctionnement, la somme va être déplacée sur la section investissement.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une entrevue a eu lieu avec l'architecte qui doit mettre au clair les choses et déposer un permis de construire. Les travaux commenceraient début mars 2022.

### **APPARTEMENT COMMUNAL**

Monsieur le Maire informe que la caution de 325.00€ va être rendue à l'ancienne locataire.

L'appartement sera loué à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 à Madame Brigitte GAILLARD.

### **PÈRE-NOËL**

L'après-midi de Noël pour les enfants se déroulera le 19 décembre à la salle des fêtes.

Sylvie DURANTEL et Patricia GAUVIN sont chargées d'acheter les cadeaux aux Volcans à Clermont-Ferrand.

Un spectacle sera offert par la commune et sera présenté par Monsieur Philippe GEORGES, habitant Les Fréchignaux, pour un montant de 350.00€.

Daniel DE BUE se charge de prendre contact avec Michel BOURGOUGNON pour assurer le rôle du Père Noël.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **Commission travaux**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat relance écologique est à rendre pour le 14 décembre avec la projection des travaux à prévoir pour 2022-2026. Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de se retrouver pour discuter de l'aménagement à prévoir.

#### **Modifications décisions du budget**

Daniel DE BUE présente le tableau modificatif des changements d'orientation budgétaires.

### **Remboursement frais kilométriques**

Daniel DE BUE indique, avec lecture d'une lettre du Préfet, que les frais kilométriques pour se rendre à une réunion extérieure doivent être remboursés par l'organisateur de la réunion.

### **Illuminations de Noël**

Monsieur le Maire mentionne sa mise en œuvre ce jour.

Monsieur le Maire indique que de nouveaux habitants arrivent en décembre sur notre commune :

- Monsieur et Madame MILLE, à Humes
- Monsieur PIQUET, aux Machelons
- 

Et qu'une demande de permis de construire a été déposée pour une maison aux Machelons.

Monsieur Le Maire a eu une réclamation pour l'antenne prévue à Chanvier pour les ondes néfastes qu'elle pourrait émettre.

Les informations sont lisibles en Mairie.

Révision IGN : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un arrêté préfectoral autorise l'IGN à pénétrer sur les propriétés privées pour permettre la mise à jour de ses données.

Marie-Noëlle NONY demande s'il serait possible de tailler le marronnier à Chaux, Monsieur le Maire répond par la négative car cet arbre est classé arbre remarquable.

Michel BOILOT indique que le Comité des Fêtes et la Chasse participeront à la vente de brioches pour le Téléthon le samedi 4 décembre.

Daniel REYNAUD demande si ce serait possible que la commune organise des ateliers du CLIC. Daniel DE BUE conseille de voir avec le club du 3<sup>ème</sup> âge.

Plus de questions, la séance est levée à 21 h.



## BUDGET 2020 COMMUNE

### FONCTIONNEMENT

<u>DEPENSES</u>	<b>216 852.74€</b>	<u>RECETTES</u>	<b>216 852.74€</b>
Charges à caractère général.....	54 462.74€	Produits des services.....	750.00€
Charges de personnel.....	50 760.00€	Impôts et taxes.....	51 669.00€
Atténuation de Produits .....	20 000.00€	Dotations et participations.....	109 056.00€
Autres charges de gestion courante.....	40 985.00€	Autres produits de gestion courante.....	5 500.00€
Charges financières.....	2 996.00€	Produits exceptionnels .....	869.00€
Virement section investissement .....	44 649.00€	Résultat reporté .....	49 008.74€
Dépenses imprévues.....	3 000.00€		

### INVESTISSEMENT

<u>DEPENSES</u>	<b>50 010.00€</b>	<u>RECETTES</u>	<b>50 010.00€</b>
<b>RAR AU 31.12.2019</b> .....	<b>9 751.00€</b>	Recettes financières.....	1 949.00€
Opération d'équipement .....	23 000.00€	Subvention Investissements .....	3 412.00€
Emprunts Remb capital.....	8 806.00€	Virement Section d'investissement .....	44 649.00€
Report Négatif.....	8 453.00€		

## BUDGET 2020 BAR

### FONCTIONNEMENT

<u>DEPENSES</u>	<b>9 364.48 €</b>	<u>RECETTES</u>	<b>9 364.48 €</b>
Charges à caractère général .....	4 110.82 €	Revenus des immeubles.....	2 770.00 €
Charges financières .....	262.60 €	Résultat reporté .....	6 594.48 €
Virement section investissement.....	4 991.06 €		

### INVESTISSEMENT

<u>DEPENSES</u>	<b>13 319.16€</b>	<u>RECETTES</u>	<b>13 319.16 €</b>
Rétrocession subvention	9 776.00 €	Virement section fonctionnement.....	4 991.06 €
Emprunt	2 699.56 €	Résultat reporté.....	8 328.10€
RAR	843.60 €		



**ETAT DE LA DETTE AU 1.01.2021  
COMMUNE**

Date	Durée	Taux	Objet de la dette	Dette à l'origine	Dette 1.1.21	Annuité (Capital+ Int)
2013	10	2.70	Achat terrain Arborétum	6 500.00	1 416.36	724.15
2007	20	4,44	Achat Maison – Mairie	122 000.00	45 783.91	8 859.32
2008	14.5	5.19	Travaux Restructuration Mairie	35 000.00	6 809.06	2 740.89
2018	10	1.25	Aménagement bourg	12 500.00	10 146.62	1 355.43
			<b>TOTAL</b>	<b>176 000.00</b>	<b>64 155.95</b>	<b>13 679.79</b>

**BAR**

<u>Date</u>	<u>Durée</u>	<u>Taux</u>	<u>Objet</u>	Dette à l'origine	Dette au 01 /01 /21	Annuité (capital et intérêts)
<b>2018</b>	<b>10</b>	<b>1.11%</b>	<b>Travaux</b>	<b>28 000.00</b>	<b>21 967.81</b>	<b>2 962.16</b>

**ETAT DE LA DETTE AU 1.01.2022  
COMMUNE**

Date	Durée	Taux	Objet de la dette	Dette à l'origine	Dette 1.1.22	Annuité (Capital+ Int)
2013	10	2.70	Achat terrain Arborétum	6 500.00	713.45	724.15
2007	20	4,44	Achat Maison – Mairie	122 000.00	38 957.40	8 859.32
2008	14.5	5.19	Travaux Restructuration Mairie	35 000.00	4 539.36	2 623.09
2018	10	1.25	Aménagement bourg	12 500.00	8 943.39	1 355.43
			<b>TOTAL</b>	<b>176 000.00</b>	<b>53 153.60</b>	<b>13 561.99</b>

**BAR**

<u>Date</u>	<u>Durée</u>	<u>Taux</u>	<u>Objet</u>	Dette à l'origine	Dette au 01 /01 /22	Annuité (capital et intérêts)
<b>2018</b>	<b>10</b>	<b>1.11%</b>	<b>Travaux</b>	<b>28 000.00</b>	<b>19 238.16</b>	<b>2 962.14</b>



## BUDGET 2021 COMMUNE

### FONCTIONNEMENT

<u>DEPENSES</u>	<b>218 824.57€</b>	<u>RECETTES</u>	<b>218 824.57€</b>
Charges à caractère général.....	55 313.00€	Atténuation charges.....	3 000.00€
Charges de personnel.....	44 110.00€	Produits des services.....	900.00€
Atténuation de Produits .....	20 000.00€	Impôts et taxes.....	55 387.00€
Autres charges de gestion courante.....	55 315.00€	Dotations et participations.....	107 549.00€
Charges financières.....	2 932.00€	Autres produits de gestion courante.....	9 168.00€
Virement section investissement .....	36 654.00€	Produits exceptionnels .....	250.00€
Dépenses imprévues.....	4 500.00€	Résultat reporté .....	42 571.00€

### INVESTISSEMENT

<u>DEPENSES</u>	<b>110 578.21€</b>	<u>RECETTES</u>	<b>110 578.21€</b>
<b>RAR AU 31.12.2020 .....</b>	<b>731.00€</b>	Subvention Investissements .....	4 852.00€
Immobilisations incorporelles.....	940.00€	Emprunt.....	28 325.00€
Subvention équipement.....	14 200.00€	Dotation, Fonds divers.....	3 950.00€
Immobilisations corporelles.....	44 210.00€	Excédent fonctionnement capitalisé.....	35 348.00€
Immobilisations en cours.....	3 000.00€	Produits de cession.....	1 449.00€
Emprunt.....	12 880.00€	Virement Section Fonctionnement.....	36 654.00€
Report Négatif.....	34 617.00€		

## BUDGET 2021 BAR

### FONCTIONNEMENT

<u>DEPENSES</u>	<b>9 191.32 €</b>	<u>RECETTES</u>	<b>9 191.32 €</b>
Charges à caractère général.....	8 558.82 €	Revenus des immeubles.....	1 500.00 €
Charges financières.....	232.50 €	Résultat reporté .....	7 691.32 €
Charges exceptionnelles.....	400.00 €		

### INVESTISSEMENT

<u>DEPENSES</u>	<b>34 784.94€</b>	<u>RECETTES</u>	<b>34 784.94 €</b>
Travaux .....	29 524.48€	Emprunt.....	30 000.00 €
Emprunt .....	2 729.66€	Résultat reporté.....	4 784.94€
RAR .....	2 530.80€		





## CALENDRIER DES FESTIVITES ET MANIFESTATIONS EN 2022

20 Août	Repas Inter Associations
08 Octobre	Loto du Club de l'Amitié
15 et 16 Octobre	Fête Patronale et des Potirons Organisation Commune et Comité des fêtes
Octobre	Soirée organisée par l'association Entr'Ailes
5 Novembre	Assemblée Générale du Club de l'Amitié
11 NOVEMBRE	Commémoration : fin de la première guerre mondiale et repas des Anciens
19 Novembre	Assemblée Générale du Comité des fêtes
18 Décembre	Noël des enfants

# LE SAVIEZ-VOUS ?

## En France, la mauvaise qualité de l'air...

- cause **48 000 décès** prématurés par an soit 5 % des décès par an ;
  - réduit de **9 mois** en moyenne l'espérance de vie ;
  - est à l'origine de **maladies** ou d'insuffisances respiratoires.
- Les proportions sont du même ordre en Auvergne-Rhône-Alpes.



## et l'entretien du jardin pour un particulier :

génère des **déchets verts** que l'on estime en moyenne à **160 kilos** par personne et par an.  
Pour s'en débarrasser, **9 %** des foyers les brûlent, ce qui représente près d'**un million de tonnes** de déchets verts brûlés à l'air libre.



## En matière d'émissions de particules fines :



**14 000 km** parcourus par une voiture **essence récente**



**50 kg** de végétaux brûlés à l'air libre, (environ **5 sacs de 60 l** de déchets verts)



**3 semaines de chauffage** d'une maison équipée d'une chaudière au bois performante



**3 jours de chauffage** d'une maison équipée d'une chaudière au bois peu performante type foyer ouvert

# Pour mieux respirer

# NE BRÛLEZ PAS

## vos déchets verts

# Arrêtez de vous enflammer !



### Information et recommandations à l'attention des particuliers



# Le brûlage à l'air libre des déchets verts, c'est interdit !



# Ne brûlez plus vos déchets verts, valorisez les !



**A**rticle 84 du « règlement sanitaire départemental » (RSD) type diffusé par la circulaire du 9 août 1978. Cette interdiction est rappelée dans la circulaire du 18 novembre 2011. Chaque département de la région dispose également d'arrêtés préfectoraux spécifiques sur le sujet.

La combustion à l'air libre de végétaux est une activité **fortement émettrice de polluants** : particules, hydrocarbures polycycliques, dioxyde et furane. Outre la **gêne pour le voisinage** et les risques d'incendie qu'elle engendre, cette activité contribue donc à la dégradation de la qualité de l'air et génère des conséquences sanitaires pouvant s'avérer graves, avec une **sensibilité accrue dans les zones urbaines et périurbaines mais aussi dans les vallées de montagne et en période de pics de pollution.**



La combustion à l'air libre des déchets verts est **peu performante** et pollue d'autant plus que les végétaux sont humides.



**Particuliers, professionnels et agriculteurs** sont concernés par cette pratique.



## DÉCHETS VISÉS



Tontes de pelouses, taille de haies, feuilles mortes, résidus d'élagage et de débroussaillage, déchets d'entretien de massifs et autres végétaux issus des parcs et jardins.

## SANCTION

En cas de non-respect d'un RSD, une contravention de

**450 €**

peut-être appliquée pour un particulier (article 131-13 du code pénal).



## LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL



Tonte de pelouse et feuillages peuvent être mélangés avec vos restes de repas et épluchures de légumes... pour se transformer en amendement de qualité pour vos plantes.

Certaines collectivités de la région mettent à disposition des composteurs. Renseignez-vous !

## LE BROYAGE ET LE PAILLAGE



Petits et gros branchages broyés constituent un excellent paillis pour le jardin et le potager. Le paillage conserve l'humidité des sols et évite la pousse des mauvaises herbes.

**Astuce** : la tonte mulching, elle permet de laisser l'herbe finement coupée sur place.

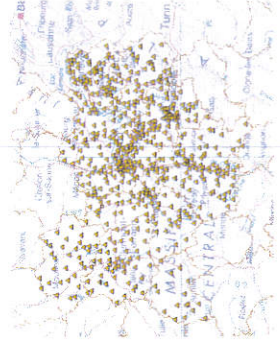
Certaines collectivités de la région proposent des aires de broyage, des locations de broyeurs ou des prestations de broyage à domicile.

## LA DÉCHETTERIE



Les habitants en Auvergne-Rhône-Alpes ont accès à plus de **580 déchetteries réparties sur toute la région**. Ainsi, 99% de la population est desservie.

Vous pouvez y déposer vos déchets verts : ils seront valorisés.



Source : [www.sinoce.org](http://www.sinoce.org)